

CNI/PASSEPORT – PERSONNE MINEURE

Uniquement via la plateforme www.rendezvousonline.fr ou au 01.34.09.26.26

MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX - Tout dossier incomplet se verra refusé

Présence du mineur de + de 12 ans obligatoire lors du dépôt du dossier et de la restitution du titre

- ✓ **FORMULAIRE DE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE** sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

OU

- ✓ **FORMULAIRE CERFA A RETIRER EN MAIRIE** : compléter la première page à l'encre noire, avec les accents et signer - Indiquer le nom de jeune fille pour la mère de l'intéressé(e)
- ✓ **1 PHOTO D'IDENTITÉ EN COULEUR** de **moins de 6 mois** non découpées
- ✓ **LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL**
- ✓ **1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins d'un an** : **facture uniquement** (eau, gaz, électricité, mobile, internet) **OU le dernier avis d'imposition** (avis de situation déclarative non accepté).
- ✓ Pour les personnes hébergées fournir : **une attestation d'hébergement sur papier libre + pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant.**
- ✓ **1 TIMBRE FISCAL** sur <https://timbres.impôts.gouv.fr> ou auprès d'un buraliste disposant d'un agrément.
 - POUR LA CNI en cas de perte ou de vol uniquement = **25 EUROS**
 - POUR LE PASSEPORT moins de 15 ans **17 EUROS** - Dès 15 ans **42 EUROS**



Gratuité pour toute demande de modification d'état civil pour un passeport en cours de validité. (La limite de validité du nouveau passeport sera identique à l'ancien).

- ✓ Si besoin **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE PERTE** délivré en mairie **OU DE VOL** délivré par la Gendarmerie ou la Police Nationale + photocopie du titre perdu
- ✓ **ANCIENNE CNI A RENOUELER ou ANCIEN PASSEPORT A RENOUELER**
- ✓ **COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE** de moins de 3 mois SAUF si vous présentez l'original d'une CNI plastifiée ou d'un passeport biométrique en cours de validité ou expiré **depuis moins de 5 ans**
- ✓ **Pour tout CHANGEMENT DE NOM D'USAGE** :
 - Si le mineur a moins de 13 ans, le parent ne déposant pas la demande doit fournir une attestation qui autorise l'autre parent à effectuer la demande de changement de nom d'usage (annexe 1-1) + photocopie de sa pièce d'identité
 - Si le mineur a plus de 13 ans, il doit compléter et signer le modèle de consentement à son nom d'usage (annexe 1-2) + photocopie de sa pièce d'identité
- ✓ Pour les personnes ayant obtenu la nationalité française **1 JUSTIFICATIF DE NATIONALITÉ FRANÇAISE + LE PASSEPORT ÉTRANGER**
- ✓ En cas de parents divorcés ou pour les enfants naturels ayant fait l'objet d'un jugement concernant l'autorité parentale **LE JUGEMENT DE DIVORCE ou ORDONNANCE DE SÉPARATION** concernant l'autorité parentale = présenter un justificatif de domicile au seul nom du parent représentant légal **OU** autorisation écrite de l'autre parent + sa pièce d'identité.